



Les Genevez, le 16 juillet 2020

AVIS OFFICIEL

Demande de permis de construire (publication au Journal officiel du 16 juillet 2020 N° 26)

Maître d'ouvrage : PS Group Immobilier SA, Rue de la Serre 116, 2300 La Chaux-de-Fonds

Auteur du projet : V.I. Group SA, Rue de la Serre 116, 2300 La Chaux-de-Fonds

Feuillets No 162 et No 1700, Route de Saignelégier, Zone mixte MA (projet) et zone verte ZVA (BF162).

Ouvrage : Construction d'un immeuble avec 6 logements, terrasses, balcons, sous-sol avec abri PC, panneaux solaires en toiture et PAC int. + couvert pour 6 voitures et aménagement de 6 cases non couvertes.

Genre :

Matériaux :	Brique TC, isolation périphérique / Couvert : ossature métallique.
Façades :	Crépi, teinte blanche.
Toiture :	Bâtiment et couvert : tuiles TC, teinte rouge.

Dimensions :

Principales :	Longueur :	21.41 mètres
	Largeur :	10.00 mètres
	Hauteur :	7.00 mètres
	Hauteur totale :	10.48 mètres

Sous-sol :	Longueur :	21.27 mètres
	Largeur :	10.00 mètres
	Hauteur :	3.20 mètres
	Hauteur totale :	3.20 mètres

Couvert à voitures :	Longueur :	21.50 mètres
	Largeur :	3.80 mètres
	Hauteur :	2.80 mètres
	Hauteur totale :	3.00 mètres

Dépôt public des demandes, avec plans, jusqu'au **31 août 2020** au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Demande de permis de construire (publication au Journal officiel du 16 juillet 2020 N° 26)

Maître d'ouvrage : PS Group Immobilier SA, Rue de la Serre 116, 2300 La Chaux-de-Fonds

Auteur du projet : V.I. Group SA, Rue de la Serre 116, 2300 La Chaux-de-Fonds

Feuillets No 162 et No 167, Route de Saignelégier, Zone mixte MA (projet) et zone verte ZVA (BF162).

Ouvrage : Transformation et changement d'affectation du bâtiment n°30: rénovation appartement existant et aménagement de 3 logements supplémentaires, transformations int. et isolation int. et toiture, modification ouvertures et lucarnes selon dossier déposé + construction d'une circulation verticale et de balcons + couvert pour 4 voitures et aménagement de 6 cases non couvertes.

Genre :

Matériaux :	Maçonnerie existante / Couvert : ossature métallique.
Façades :	Crépi, teinte blanche.
Toiture :	Bâtiment et couvert : tuiles TC existantes, teinte rouge.

Dimensions :

Principales :	Longueur :	24.99 mètres
	Largeur :	10.34 mètres
	Hauteur :	11.03 mètres
	Hauteur totale :	16.46 mètres

Circulations verticales :	Longueur :	5.56 mètres
	Largeur :	4.67 mètres
	Hauteur :	12.90 mètres
	Hauteur totale :	12.90 mètres

Couvert à voitures :	Longueur :	22.50 mètres
	Largeur :	3.42 mètres
	Hauteur :	3.20 mètres
	Hauteur totale :	3.50 mètres

Dérogation requise : Art. 90 RCC – hauteur (circulations verticales)

Dépôt public des demandes, avec plans, jusqu'au **31 août 2020** au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Demande de permis de construire (publication au Journal officiel du 16 juillet 2020 N° 26)

Maître d'ouvrage : Montserrat Gil & Célien Hoehn, Rue du Musée 28, 2714 Les Genevez

Auteur du projet : Montserrat Gil & Célien Hoehn, Rue du Musée 28, 2714 Les Genevez

Feuillet No 16, Rue du Musée, Zone verte ZVA.

Ouvrage : Construction d'un garage avec 3 places et aménagement de places ext.

Genre : Matériaux : B.A.
Façades : B.A. apparent, teinte grise.
Toiture : Tuiles TC, teinte rouge.

Dimensions : Principales : Longueur : 9.00 mètres
Largeur : 6.00 mètres
Hauteur : 3.20 mètres
Hauteur totale : 5.05 mètres

Dérogation requise : Art. 27 LCAT – zone verte.

Dépôt public des demandes, avec plans, jusqu'au **31 août 2020** au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fermeture du secrétariat communal

Durant la période estivale, le secrétariat communal sera fermé du lundi 20 juillet 2020 au lundi 10 août 2020 à 9h00. En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser à Mme Stéphanie Humair, maire, par téléphone au 032 484 99 60 ou 079 389 71 32 ou par courriel à stephanie.humair@lesgenevez.ch.

Inscription à l'assurance chômage durant la période estivale

Les personnes qui devraient s'inscrire au chômage durant la fermeture du secrétariat communal (voir dates ci-dessus), sont invitées à le faire directement auprès de l'ORP à Saignelégier, téléphone 032 420 88 47.

Demande de bourse cantonale et remboursement des frais d'écolage

Les formulaires et les renseignements pour la demande d'obtention d'une bourse cantonale sont à disposition auprès du secrétariat communal, ou sur le site internet à l'adresse : www.jura.ch/bourses.

Augmentation du taux d'occupation du bureau communal

Faisant suite à une augmentation de la charge de travail, le Conseil communal a décidé de porter le taux d'occupation du bureau communal de 100 % à 130 %. Conformément à la procédure, le poste de travail à 30 % est mis au concours (voir JO du 16.07.2020). Ce poste sera vraisemblablement pourvu en interne.

Annulations des manifestations

Compte tenu des mesures en vigueur liées au Covid-19, les manifestations suivantes sont définitivement annulées :

- Fête du télési et feu d'artifice
- Fête du village

Merci à toutes et à tous d'en prendre note. Nous vous donnons rendez-vous à l'année prochaine afin de pouvoir passer à nouveau ces moments conviviaux ensemble.

Nous vous souhaitons un bel été et une bonne santé.

Le Conseil communal